L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 70.

NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 4 JANVIER 1877.

50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 4 JANVIER.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., dans leurs salles d'encan — vêtements, lingerie, fourrure, chapeaux, &c.

Achetez vos Bonbons fins à 75 cents la livre; vos Fruits cristallisés à 60 cents chez M. Lemanne, 569 Chartres, entre Ste Anne et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Jeudi, 4 janvier 1877.

VAUDERIE—Girofle-Girofla.

ARABESQUES—Mme l'archiduc.

La perspective.

Nous avons toujours la confiance que Tilden sera Président des Etats-Unis à partir du 4 mars prochain pérce qu'il a été clairement élu par une majorité des votes électoraux aussi bien que par une majorité des votes populaires, mais nous ne saurions affirmer qu'il sera proclamé Président par un accord du deux Chambres du Congrès. La probabilité est, au contraire, que le seul point sur lequel les deux branches du pouvoir législatif parviendront à s'entendre, sera celui qui consacrera leur droit réciproque de contester l'admission de tel ou tel vote. Le Sénat est trop jaloux de ses prérogatives pour renoncer au privilège qu'il a toujours exercé, même au profit de son propre président et dans l'intérêt du parti qui a, en ce moment, la majorité dans son sein, et il ne saurait contester à l'autre Chambre un droit égal au sien.

Nous regardons donc comme une vaine fanfaronnade les menaces faites par quelques organes républicains au sujet du rôle que jouerait M. Ferry, président du Sénat. A en croire le *National Republican*, de Washington, M. Ferry devrait compter les votes qu'il considère à son gré de vue comme seuls légaux, et ne permettre aucune objection de la part m des sénateurs ni des représentants, et il irait jusqu'à faire arrêter et expulser par les sergents d'armes les interrupteurs. Pourquoi aussi ne mettrait-il pas des jesuitinelles aux portes pour empêcher les représentants de se retirer? Tout cela est ridicule et nous ne pensons pas que la République des Etats-Unis en soit encore rendue là, si audacieux que soient les spéculateurs qui ont résolu de s'opposer à l'élection de M. Tilden.

Les deux seules manières que nous paraît pouvoir employer le Sénat pour empêcher que Tilden et Hendricks soient proclamés élus sont les suivantes:

Etant admis que chaque Chambre a le droit de faire rejeter un vote en le contestant, si les 8 votes de la Caroline du Sud sont acquis à Hayes, ce dernier aura 174 votes, en comprenant le vote douteux de l'Oregon, ou 173 si ce vote est rejeté, et Tilden aura 184 votes, non compris les 8 votes de la Louisiane et les 8 votes de la Floride qui seront probablement rejetés de part et d'autre. Il résulterait de là qu'aucun des candidats n'aura la majorité absolue et alors la Chambre élira Tilden président et le Sénat élira Wheeler vice-président.

C'est là une des solutions possibles du problème et nous n'osons en espérer une plus favorable, celle qui consisterait dans la reconnaissance par les deux Chambres du Congrès de l'élection de Tilden et Hendricks.

Mais il se peut que la discipline de parti réussisse à maintenir au Sénat une majorité de sénateurs républicains décidés à empêcher l'élection de Tilden. Le moyen qui pourra être employé dans ce but, sera la prolongation des débats sur les votes contestés jusqu'au 4 mars, terme de l'expiration du Congrès actuel. En adoptant ce moyen le Sénat violerait évidemment l'esprit de la Constitution puis qu'il viserait clairement à priver la Chambre actuelle de son droit constitutionnel d'élire le président, droit qui lui est expressément accordé pour le cas où aucun des candidats n'a obtenu la majorité.

Or, nous connaissons assez l'esprit qui anime la Chambre actuelle, pour être certain qu'elle ne se laissera pas priver, par le mauvais vouloir et l'action révolutionnaire du Sénat, de l'exercice d'un droit qui est en même temps un devoir impérieusement prescrit auquel elle ne peut ni ne doit se soustraire.

La Chambre, dès qu'elle verrait que l'intention du Sénat est de traîner les débats en longueur pour gagner la fin de la session et empêcher le compte final des votes, adresserait une sommation respectueuse au Sénat et lui fixerait un délai, à l'expiration duquel elle déclarerait que le défaut d'entente pour le compte final équivaut clairement à la constatation du fait qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité et qu'elle procédera en conséquence à l'élection du Président en vertu de son pouvoir constitutionnel.

Tilden se trouverait donc élu par la Chambre des Représentants et aurait ainsi eu titre parfaitement légal avec "les formes de la loi" pour prendre possession de la présidence le 4 mars à minuit passé, car il pourrait, cela n'est pas contesté, prêter préalablement le serment entre les mains d'un juge quelconque des Etats-Unis.

Qui trouverait-il pour lui contester la possession du pouvoir?

La théorie, mise en avant comme un ballon d'essai par Cushing et Butler, et suivant laquelle le président en fonctions doit garder le pouvoir s'il n'y a pas eu d'élection, n'a pas été admise par le parti républicain et nous croyons qu'elle a été abandonnée. Grant cessera d'être président le 3 mars, à minuit. Ce n'est donc pas lui qui disputerait le pouvoir à Tilden.

Ce ne serait pas non plus Hayes qui, dans l'hypothèse prévue plus haut, n'aurait pu être déclaré élu.

Si le parti républicain persistait à prétendre que l'élection de Tilden par la Chambre n'est pas légale et qu'il n'y a pas eu d'élection présidentielle, il soutiendrait sans doute que le pouvoir exécutif, à défaut de président et de vice-président légalement élu, passe au président *pro tempore* du Sénat.

Or, le terme de M. Ferry, président *pro tem* actuel expirant avec celui du présent Congrès, les républicains devraient élire à sa place un sénateur dont le terme ne finit pas le 4 mars 1877, de façon à ce que le pouvoir exécutif puisse lui être dévolu. Mais c'est un point très controversé que celui de savoir si les pouvoirs d'un président *pro tem* du Sénat n'expirent pas avec le terme du Congrès ou même de la session pendant laquelle il a été nommé.

M. Tilden élu président des Etats-Unis par la Chambre en vertu d'un pouvoir constitutionnel indiscutable et de l'exercice duquel la Chambre est seule juge, n'aurait donc pas lui disputer le pouvoir ni un concurrent prétendant l'avoir emporté sur lui à l'élection du 7 novembre, ni l'ex-président soutenant que, faute d'élection, il doit rester en possession du pouvoir exécutif, mais un simple président *pro tempore* du Sénat nommé à une session terminée et pendant la terme d'un Congrès qui aurait cessé d'exister et dont le titre serait très contestable.

Est-il permis de croire qu'un simple sénateur ayant une autorité douteuse même à présider le Sénat du nouveau Congrès, pourrait disputer victorieusement la présidence à un citoyen illustre qui aurait pour lui le prestige d'une majorité de 200,000 votes populaires et qui, à défaut d'une reconnaissance officielle de sa majorité électorale par suite d'une action arbitraire et révolutionnaire du Sénat, aurait le titre non moins constitutionnel et légal de président élu par la Chambre?

Comment le peuple américain hésiterait-il entre l'appel qui lui serait adressé par un président ayant le double titre d'une élection par le vote populaire et d'une élection par la représentation nationale et la prétention d'un simple sénateur qui aurait été placé à la présidence temporaire du Sénat par suite d'une conspiration ayant pour objet une résistance évidente de la part de la majorité du Sénat à la réalisation de la volonté nationale?

Ce sénateur quel qu'il puisse être, aurait peut-être l'appui de Grant et d'une partie de l'armée, mais nous doutons qu'il ait Bandana d'entreprendre une lutte pour maintenir la prétention du pouvoir à l'élu de la nation, et s'il avait cette audace, nous croyons que la lutte serait promptement décidée par la défaite, la confusion et le châtiment des conspirateurs.

Quant au moyen d'une nouvelle élection, dont il est question depuis quelque temps, nous croyons que cette proposition n'est mise en avant que pour détourner l'attention du pays de la véritable question à résoudre. Ceux qui sont en faveur d'une nouvelle élection reconnaissent par là, implicitement, que Hayes n'a pas été élu. C'est déjà un aveu bon à enregistrer de la part des républicains. Mais les démocrates n'ont jamais cessé de soutenir que Tilden a été élu, et si une majorité du Sénat, contrôlée par l'esprit de parti, refuse de reconnaître son élection, nous ne voyons aucune bonne raison pour prolonger l'incertitude dans laquelle est le pays et pour le replonger dans les agitations d'une nouvelle campagne électorale quand le Constitution donne à la Chambre le moyen de mettre fin à toute incertitude par l'élection déjà intervenue à choisir entre les candidats qui ont obtenu le plus de voix.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La jolie opérette *La Timbale d'argent*, a obtenu hier soir beaucoup de succès. Aimée a fait une Moïda très séduisante et a chanté et joué avec beaucoup de finesse et de talent. Madame Gueymard est un gracieux Malier et mademoiselle Dupare un Fichtel d'une espièglerie charmante. Quant à Duplan et à Mesdames ils sont d'un comique inimitable dans le rôle de Raab et de Prath. L'ensemble a été excellent.

Ce soir on donne pour la dernière fois *Girofle-Girofla*, et vendredi pour le bénéfice d'Aimée on donnera la dernière représentation de la *Petite Mariée*.

On nous annonce que la semaine prochaine, la compagnie d'Aimée donnera des représentations françaises lundi, mardi, mercredi en matinée et mercredi soir.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les portes de l'Académie se sont ouvertes, hier soir, à deux battants devant la foule des admirateurs d'Offenbach. Il s'agissait d'une nouvelle représentation de *la Fille de Madame Angot*, et il paraît que cette excellente fille est terriblement populaire sur toutes les scènes américaines. Le fait est qu'elle reçoit invariablement du public l'accueil le plus flatteur.

Après la *Fille de Madame Angot*, *Madame l'Archiduc*. C'est ce qui nous a été servi hier soir. Nous dirons brièvement pour la forme: bravos, rappels, bouquets, et cetera. C'est le programme ordinaire au théâtre de M. Bidwell. Il est tout simplement étrange que le succès ne gâte pas cet habile directeur.

La comédie remaniée par l'opérette dimanche prochain, jour fixé pour les débuts d'une troupe dont on dit beaucoup de bien. La pièce annoncée est empruntée au théâtre français et intitulée: "The Great Divorce Case," elle est très goutée des deux côtés de l'Océan, à Londres comme à New York. Elle a fait recette dans deux des principaux théâtres de cette dernière ville — Daly's et Wallack's,—où elle a été jouée sous un autre titre. M. Bidwell a fait traduire fort exactement le texte français pour son propre usage.

BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE.—Nous publions dans une autre colonne le bilan semi-annuel de cette banque arrêté au 30 décembre 1876. Il constate un mouvement d'affaires important et une situation très bonne. Les prêts et escomptes s'élèvent à $1,892,019 et les dépôts à $2,470,782 49. La banque a en caisse $643,424 92 en papier-monnaie, $63,991,03 en espèces et $331,969,94 en chèques sur le comptoir d'échange des banques.

LIBRAIRIE—PAPETERIE DE A. P. HARRINGTON.—On trouvera à l'établissement de M. Harrington, 116, rue du Canal, sous la salle Crescent, les livres nouveaux et anciens et les publications les plus intéressantes et les plus récentes. Son assortiment d'articles de papeterie est très complet et comprend ce qu'il y a de plus élégant et de plus frais. Nous remercions M. Harrington des échantillons qu'il nous a adressés.

REMÈDE CONTRE LA PETITE VÉROLE.—Nous reproduisons ce qui suit sous toutes réserves en appelant l'attention des médecins sur ce remède:

—"Je veux risquer ma réputation comme homme public, écrit Edward au *Liverpool Magazine*, si la plus mauvaise cas de petite vérole ne peut pas être guéri en trois jours simplement par l'usage de la crème de tartre: une once de crème de tartre dissoute dans une pinte d'eau, bue à intervalles lorsque le mélange est refroidi est un remède certain et qui n'a jamais failli. Il a guéri des milliers de personnes, sans laisser aucune marque ni accident."

☞Grand sacrifice. Voici les fêtes, ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT,

Séance du 3 janvier 1877.

La séance sacrée ne se termine et les portes ne s'ouvrent qu'à midi et quart.

M. Ogden occupe le fauteuil et dix-neuf sénateurs—un quorum—répondent à l'appel.

Sur motion, le greffier est dispensé de lire le compte-rendu de la dernière séance.

M. White présente le mémoire de citoyens relativement à l'impôt de cinq pour cent. On le trouvera dans *l'Abeille*. Le mémoire est soumis au comité de finances.

M. Boatner présente une pétition de M. Thos. C. Cage, au Sénat.

M. Robertson présente une pétition d'habitants qui désirent l'établissement d'un bac-ferry, sur le Bayou Napoleon sur la ligne qui sépare la paroisse St-Landry de la paroisse Calcasieu.

Le Sénat siège à huis clos et les rapporteurs se retirent de la salle.

Les portes sont ouvertes à deux heures.

M. Meredith fait annoncer au Sénat que la maladie l'empêche de venir prendre son siège.

Le comité chargé de choisir un autre local pour les séances du Sénat, annonce qu'il s'est assuré la salle des Odd-Fellows où le Sénat se réunira dorénavant.

A deux heures et demi, le Sénat ajournera demain, à dix quarant, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi par l'orateur Beah. Soixante deux membres répondent à l'appel nominal et le greffier déclare un quorum présent.

Une prière est dite par le révérend B. M. Palmer.

La question de nommer d'autres officiers pour la Chambre est discutée longuement. M. Kidd, de Jackson, suggère l'opportunité de nommer un second assistant sergent-d'armes.

M. Ryland, d'Ouest-Feliciana, dit qu'il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'avoir un second assistant sergent-d'armes; que le peuple demande des réformes et qu'il ne faut conséquemment pas augmenter inutilement les dépenses.

Un membre se lève et dit qu'il pense exactement comme l'honorable Ryland, et désignant la foule des spectateurs, il ajoute: Il y a là des amis qui seront prêts à agir comme assistants sergents-d'armes si l'on a besoin de leurs services.

Une motion de procéder à l'élection d'un second assistant sergent-d'armes est donc rejetée.

La Chambre procède alors à l'élection d'un commis d'enrolement.

Les noms de plusieurs Chas. H. McMurdo et Page M. Baker sont proposés, mais avant la fin du vote la nomination de Mr Baker est retirée et Mr McMurdo est déclaré élu à l'unanimité.

L'Orateur de la Chambre, honorable Louis Bush, annonce qu'il a nommé Mr E. Spiller, maître de poste, Mr Maurice messager et qu'il a nommé Mr J. C. Morgan son secrétaire particulier. Il dit aussi qu'il a autorisé le [illegible] à choisir six footmen.

L'Orateur informe la Chambre que le président a choisi les membres du comité de la [illegible] et [illegible] suivant:

Comité judiciaire—Lynch, John Young, Wood and Lewis.

Comité sur les immigrations—Pierson, Wilde, [illegible], Richardson, Carlton, Gaillard, [illegible].

Comité sur les chemins paroissiaux—Gordon, [illegible], Flournoy, Fitzpatrick, Porter, Sayers, [illegible].

Comité de voies et moyens—Bell, McGehee, Elam, Randolph, Delaviggne, Brady, Arnold.

Comité sur la milice—Beck, Ryland, Carlon, Kelly de Winn, Martin, Washburne, Mills, Nunez, Lemare.

Comité sur les amendements à la loi—Voorhies, Wickham, Ryland, Grundy, Lewis.

Comité sur les dépenses contingentes—Young, Shakspeare, Hammond, Tonnelier, Weed.

Comité sur les règlements de l'ordre—Leeds, Lynch, Dake, Steele, Young d'Est Baton-Rouge.

Comité sur les retranchements et les réformes—Ryland, Berry, Gillespie, Kelly d'Orléans, Smart.

Comité spécial sur les affaires de la ville de la Nouvelle-Orléans—Leeds, Jones, Hill, Aldige, Kelly, Ball et Arnold.

Le comité sur les directions et les privilèges présente un rapport en faveur de M. J. Robertson, de St. Martin, contestant.

Le rapport ayant été soumis à la Chambre et adopté, M. Robertson est immédiatement et prend son siège.

La Chambre s'ajourne alors au lendemain à midi.

☞Chapeaux, chapeaux. Les plus élégants et les meilleurs marchés sont ceux du Robt. E. Lee, chapeaux de soie à cinq piastres pièce.

L'usurpation à la Maison d'Etat.

Ce qui se fait à la caserne St-Louis.

PSEUDO-SÉNAT.

Cette assemblée est appelée à l'ordre à l'heure désignée, par le lieutenant-gouverneur C. C. Antoine et un quorum déclaré présent.

M. Webster demande à faire corriger le registre et ce qui regarde son vote quant à l'admission de Mr Kelso.—Il dit que le registre démontre qu'il a voté en faveur de l'admission, tandis qu'aujourd'hui il s'est abstenu de voter et ne répondant pas à l'appel nominal.

Cette concession lui est accordée après quelques débats.

Avis est donné d'un bill pour révoquer l'acte 47 de 1876 et pour faire de chaque paroisse un district district distinct en ce qui regarde les écoles publiques.

Un bill est présenté pour révoquer certaines sections des statuts révisés relativement aux affaires criminelles et pour en changer d'autres. Ce bill est lu, déclaré urgent et mis à l'ordre du jour pour le lendemain.

Un message de la Chambre est lu, informant le Sénat que le bill pour vendre un convertisseur a été adopté.

Un bill est présenté autorisant les avocats chargés de la poursuite dans les affaires criminelles à récuser les jurés qu'ils supposeront devoir appartenir à des organisations armées, secrètes ou non.

M. Webster dit à ce sujet qu'il est opposé au bill qui l'est cet occupe.

Un bill défendant la formation de toute compagnie militaire en dehors de la milice de l'Etat et prescrivant une peine en cas de violation, est lu et référé.

Un bill autorisant le gouverneur à prendre charge de la maison d'Etat de manière à maintenir la paix publique, et à se servir de la milice d'Etat à cet effet, donne lieu à une discussion. Ce bill remet le contrôle de la maison d'Etat aux sergents d'armes du Sénat et de la Chambre.

MM. Brewer et Cage s'y opposent pour cette raison et disent que ce bill semble concourir le gouverneur pour ce qu'il a déjà fait.

Mr. Blount dit que ce bill a été préparé pour protéger le peuple contre les "Balldozers." Un autre membre suggère à cet effet que ce bill ne s'applique pas aux poursuivants où il y a justement des "Balldozers."

Mr. Weber en réponse à Mr. Twitchell dit qu'il n'a besoin de personne pour se protéger; qu'il se charge de son propre protection; mais qu'il désire nécessaire que le gouverneur protège la Maison d'Etat.

Le bill est finalement adopté par un vote de 16 contre 3.

Le bill Bingrave de la Chambre est alors pris en considération. Il accorde $2,500 à la veuve de l'ex-collecteur de taxes Dickgrave, montant dû pour son terme non expiré. Ce bill est finalement adopté.

Un acte, supplémentaire de l'acte 45 de 1875, pour définir et pour confirmer la juridiction de la Cour de Second District Judiciaire est lu et référé.

Un message du gouverneur Kellogg est également lu et référé. Il recommande d'employer des agents à Washington pour s'occuper de la réclamation des terres de l'Etat et conseille de prendre comme avocat M. P. O'Connor.

Sur une motion, un comité de trois est nommé, chargé de s'enquérir auprès du gouverneur si par son ordre on a refusé l'entrée des salles législatives à des membres dûment élus et si le secrétaire a refusé de donner des certificats d'élection à ces membres.

Le Sénat entre alors en séance exécutive et s'ajourne après.

PSEUDO-CHAMBRE.

Cette assemblée est appelée à l'ordre par l'Orateur Hahn, qui désigne un quorum présent.

Une contestation s'élève aussitôt entre messieurs Lane et Devignes au sujet d'un certain siège que tous les deux veulent occuper. L'orateur décide que Lane, d'Est Baton Rouge, a droit au siège.

M. Dorsigne dit qu'il désire présenter une résolution, demandant la mise en vigueur du règlement 90 des deux chambres, qui exclut tous les spectateurs afin d'entretenir la Chambre de questions importantes.

L'orateur déclare que la motion n'est pas à l'ordre.

Messieurs McMillen, de Carroll, et Barrington, d'Ouachita, sont alors assermentés comme membres.

M. McMillan donne avis d'un bill qu'il compte présenter accompagné d'une pétition relative aux affaires générales de l'Etat.

M. Gracien présente un bill pour révoquer l'acte abolissant les marchés particuliers. Référé.

M. Drury présente un bill ordonnant une allocation de $200,000 pour payer les dépenses de la milice d'Etat pendant l'année. La Chambre se transforme en comité général pour prendre ce bill en considération et rapporte son adoption.

Mr Barrett proteste contre ce bill, en disant que la milice n'avait rien fait absolument qu'absorber les fonds de l'Etat.

Mr Drury répond qu'il est nécessaire d'avoir une milice convenablement équipée pour sauvegarder l'intégrité du gouvernement et qu'il était en faveur de prendre les fonds d'intérêt des écoles et des levées pour payer la milice.

A cet effet il déclare qu'il a vu dans les journaux une longue liste contenant le nom des négrologists qui conseillent aux contribuables de payer d'avance cinq pour cent de leurs taxes afin de soutenir l'ancienne Kiebolla à la salle St-Patrick, avec le but évident de saper les fondements du gouvernement d'Etat.

Les représentants sont simplement le bill relativement à la milice, soumis au comité général, est adopté par un vote de 57 contre 6.

La résolution jointe de M. Drury, pour agrandir l'ouverture des Bayous Tèche et Lafourche, est finalement adoptée.

La séance est alors levée jusqu'à six heures du soir, mais à l'heure indiquée, comme il n'y a pas de quorum présent, l'Assemblée s'ajourne au lendemain, à midi.

M. Hahn a nommé Chester Stamps gardien de la Maison d'Etat, de la part de la Chambre des Représentants.

☞Si vous désirez être bien coiffé et à bon marché, vous et vos enfants, allez au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale et coin Bourbon et Canal.

—On envoie de Berlin à la *Gazette de Strasbourg*, à la date du 11 décembre, les détails suivants sur les motifs qui ont déterminé l'Allemagne à ne pas prendre part à l'Exposition de Paris, et sur la discussion qui s'est liée au General Ordérat:

"Dans la série parlementaire qui a eu lieu le 9 décembre, le prince de Bismarck a de nouveau fait quelques déclarations qui ont un intérêt politique. Il a expliqué entre autres les motifs qui ont déterminé l'Allemagne à ne pas prendre part à l'Exposition de Paris; il a dit qu'on a craint que parmi les milliers d'Allemands qui auraient visité l'Exposition, il n'en eût fait trouvé quelques-uns qui eussent provoqués des conflits à la suite d'une attitude non présidente des Français vis-à-vis d'hôtes qui ne leur sont pas sympathiques.

"D'autre part, on a pu que le prince impérial avait commencé par être favorable à la participation de l'Allemagne à l'Exposition, et que le gouvernement français lui avait si adressé une lettre pour engager l'intérêt qu'il prenait à l'Exposition. Depuis, cette lettre est restée sans effet.

"La seule chose qui a été faite en Reichstag a été d'une brièveté extraordinaire.

"Le ministre Hoffman, président de la chancellerie, a déclaré que la commission d'état ne prendrait pas de participation à l'Exposition. Personne n'a pris la parole. La chose, il a demandé s'un représentant d'un gouvernement allemand quelconque était chargé de faire une communication relative à l'Exposition. Le silence le plus profond a répondu à la demande. Enfin, le ministre a dit: Me suis-je mal exprimé? Le président de la chancellerie de la commission, le représentant de l'empire allemand à l'Exposition de Paris ne répondent.

☞Les chapeaux ne donnent pas pour que rien au magasin du Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis et coin Canal et Bourbon.

UN APPEL AUX CONTRIBUABLES.

Nous sommes prêts d'autant que des membres du Comité de Citoyens ont fait connaître aux différents journaux, leur compagnie d'assurance et à toutes les banques de la ville, Ceux des contribuables qui désireront profiter du moratorium, ce qui semble le paiement de cinq pour cent dus taxes de 1877, sont invités à venir aux décrons du gouvernement d'état légal, dont le gouverneur Nicholls est le chef, sont invités à donner leurs signatures.

On trouvera une liste aux bureaux de l'*Abeille*.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le chemin de fer Jackson n'est pas au bout de ses vicissitudes. Après avoir passé quelque temps en restauration dans les mains de Mr. McComb et de celles de Mr. McCook, et après les débuts du Chemin de l'Illinois Central, il devait tomber sous la direction d'un receveur, Mr. J. R. Alexander, et comme les fonctions de Mr. Alexander ont dû prendre fin, il a été nommé le 31 décembre 1876, il institue sujet, l'état, en qualité d'administrateur. Mr. J. C. Clarke (second vice-président) de la compagnie du chemin central de l'Illinois, nommé son agent et son représentant, fonctionne la vente à l'encan du chemin. On dit beaucoup de bien de Mr. Clarke et on lui suppose des intentions très favorables au développement du commerce de la Nouvelle-Orléans.

Pauvre pièce de gaspille.

La compagnie du chemin de fer de ville rendu compte pour le mois de novembre contenant en ses gains et dépenses, et revient net diminué de $1,188 par m. Le dernier rapport de la compagnie dit que tous les efforts pour arrêter et punir les faux monnayeurs ont été sans succès, et que les autorités fédérales et d'Etat. Il paraît que la compagnie se fait scrupule de remettre en circulation les faux dollars bien que cela soit facile car, en fait de monnaie mauvaise, beaucoup de gens prennent tout ce qu'on leur donne sans y regarder de près. Si la compagnie pouvait donner aux gens les pertes qu'ils ont les pertes qu'ils ont, ils en seraient bien heureux, le public devrait lui en faire reconnaissance.

Un bandit.

Dans la soirée d'avant-hier, mardi, un jeune homme nommé William Turnbull, demeurant au coin des rues St. Charles et Chestnut, à une petite distance de Charleston, rentrait chez sa chambre à coucher, quand il aperçut un nègre en train de le dévaliser. Ce dernier se voyant découvert, prit la fuite, mais Turnbull l'avait vu d'une main vigoureuse et s'est forçait de le retenir. Il avait malheureusement affaire à plus forte partie, car le nègre était une espèce de colosse, et il n'a pas eu de peine à enfoncer plus sérieusement qui, parfaitement calme et résolu, ne là chait cependant pas prise.

La maison où habite Turnbull se compose uniquement de deux chambres. Ce dernier en arrivant sur l'escalier de sortie est tombé, et le nègre, au moment logard, a tiré de sa poitrine un Remington et en a perdu un coup terrible au jeune homme dans la fesse gauche. La lame, longue de six pouces, a coupé trois vêtements sur une longueur de huit à dix pouces et a [illegible] la peau, à la hauteur du cœur.

Turnbull doit son salut à la position inclinée où l'avait placé sa chute. Prompte comme l'éclair, il a saisi son revolver et a fait feu sur le bandit qui [illegible] tombe son bonnet haut-de-sert étonné au dehors, non sans essuyer deux autres coups de feu. On ignore si le nègre a été atteint.

La police de Carrollton a été immédiatement avertie et s'est mise en campagne, mais toutes ses recherches sont restées jusqu'ici sans résultat. Le bandit *inédit*, qui a failli terminer et brigandement les jours du jeune Turnbull, est entre les mains de l'autorité.

Un voleur qui a honte et qui veut se punir lui-même.

Hier matin, vers les deux heures, l'officier Scully, du même district, arrêtait un déboucher du ferry du Même District, un individu dont les mouvements lui paraissaient suspects. Il s'en approche pour le surveiller et le vit [illegible] dans le fleuve. L'officier fut assez heureux pour l'en tirer et le conduisit à la station où l'on apprit de lui l'histoire suivante:

Mardi matin, M. Robert Farmer, maître de l'établissement où Robert Farmer, naguère d'Ecosse, travaillait en qualité de [illegible] (Robert Farmer est le nom du jeune [illegible] qui voulait se noyer), se plaignit de ne pas le trouver dans la poche de son pardessus une somme de $16 qu'il y avait mise la veille.

On fit une recherche et Farmer fut accusé d'être le voleur. Comme l'on en était à découvrir que c'était vrai en effet, Farmer courut vers les lieux, y jeta l'argent et prit la fuite. Mais, M. Gibson qui l'avait vu jeter l'argent se fit chercher la somme qu'on trouva enveloppée dans un morceau de papier. Mardi soir, Farmer croyant qu'un affidavit avait été fait contre lui se rendit à la station du 3e Président d'où il fut bientôt renvoyé parce qu'il n'avait été dénoncé par personne. Mais la remorde [illegible] et voulant se punir lui-même, au défaut de la justice, il s'était volontairement jeté dans le fleuve pour en finir avec la honte qui le poursuivait. Farmer est âgé de 56 ans.

Une partie de bête qui tout casse.

Les deux célèbres joueurs de billard, MM. Deloz et Geo. F. Slosson, en ville tous deux depuis peu de temps, étaient, comme nous l'avons annoncé dans un numéro précédent, se engager dans une partie de 1000 points, partie qui en jouera à différentes reprises, mais [illegible] Notre ville possède un très grand nombre d'admirateurs de ce jeu et nous sommes persuadés que la partie de ce soir les intéressera vivement.

Loterie de la Louisiane.

Nous donnons ci-dessous la liste des numéros sortis au tirage qui a eu lieu avant-hier et comprenant les présentant les [illegible]

$2,721... $15,000; $1,154... $10,000; $8,000; $1,000; $2,000; $7,000... $1,000; $1,000; $1,000;